REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME DU CAMEROUN

SOUS-COMMISSION CHARGÉE DE LA PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME

Secrétariat Permanent

Division de la Protection et de la Promotion des Droits de l'Homme
---
B.P./ P.O. Box 20317, Yaoundé
Fax : (237) 222-22-60-82
Numéro Vert.- 1523

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

CAMEROON HUMAN RIGHTS COMMISSION

SUB-COMMISSION IN CHARGE OF HUMAN RIGHTS PROMOTION

Permanent Secretariat

Human Rights Protection and Promotion Division

Tel.: (237) 222-22-61-17 / 691 12 86 70
e-mail : chrc.cdhc2019@yahoo.com
Web : www.cdhc.cm
Toll-Free Number.- 1523

DÉCLARATION DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME DU CAMEROUN À L'OCCASION DE LA CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA PAIX

« Mettre fin au racisme. Bâtir la paix »

21 septembre 2022

La Commission des Droits de l'homme du Cameroun (ci-après : « la Commission »), créée par la loi n° 2019/014 du 19 juillet 2019 et mise en place le 29 avril 2021, suite à la prestation de serment des commissaires devant la Cour suprême siégeant en chambres réunies,

Ayant à l'esprit la résolution A/RES/55/282 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 28 septembre 1981 qui a proclamé le 21 septembre de chaque année ***Journée internationale de la paix***,

Rappelant que vingt ans plus tard, en 2001, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé, par un vote unanime, que ce serait une ***journée de non-violence et de cessez-le-feu,***

Notant qu'au cours de l'année 2022, les Nations Unies invitent toutes les nations et tous les peuples à observer une trêve pour célébrer cette journée par l'éducation et la sensibilisation du public sur les questions liées à la paix,

Consciente que l'humanité tout entière revendique la paix comme une valeur universelle et une réalité sociale qui se construit de façon permanente,

Considérant que le thème de la Journée internationale de la paix cette année est ***Mettre fin au racisme. Bâtir la paix***,

Ayant à l'esprit que les questions d'inégalité, d'injustice et d'exclusion se retrouvent au cœur de nombreux conflits qui entraînent la rupture de la paix,

Ayant également à l'esprit que les approches de consolidation de la paix, qui comprennent notamment le dialogue et la participation, font partie des outils indispensables pour réaliser l'Objectif 16 des nouveaux Objectifs de développement durable (ODD) à savoir « *promouvoir l'avènement des sociétés pacifiques et ouvertes aux fins de développement durable* »,

Gardant à l'esprit que depuis plusieurs décennies, « [l]*e racisme gangrène les sociétés, normalise la discrimination et alimente la violence* [Aussi devons-nous] *le combattre en luttant*

contre les discours haineux, en favorisant le dialogue et en nous attaquant aux causes profondes des inégalités[1] »,

Relevant que la thématique choisie pour cette journée, *Mettre fin au racisme. Bâtir la paix* requiert qu'en 2022, alors que le monde se remet progressivement de la pandémie de la Covid-19 que nous œuvrions « *à la protection des Droits humains de toutes et de tous et à la construction de sociétés pacifiques et inclusives* [et qu'ensemble, nous contribuions] *à l'avènement d'un monde exempt de racisme et de discrimination raciale* »[2],

Sachant que les personnes en proie à des conflits sont particulièrement vulnérables à cause de l'insécurité et de l'instabilité physique et mentale auxquelles elles font face,

Rappelant que le préambule de la Constitution de la République du Cameroun du 18 janvier 1996 dispose que « [l]*e peuple camerounais* [...] *jaloux de l'indépendance de la Patrie camerounaise chèrement acquise et résolu à préserver cette indépendance ; convaincu que le salut de l'Afrique se trouve dans la réalisation d'une solidarité de plus en plus étroite entre les peuples africains, affirme sa volonté d'œuvrer à la construction d'une Afrique unie et libre, tout en entretenant avec les autres Nations du monde des relations pacifiques et fraternelles conformément aux principes formulés par la Charte des Nations-Unies* »,

Rappelant en outre que le premier mot de « [l]*a devise de la République du Cameroun* ***'Paix-Travail-Patrie'*** », est **PAIX,**

Ayant à l'esprit l'alinéa 1 de l'article 23 de la Charte africaine des Droits de l'homme et des peuples qui souligne que « [tous] *les peuples ont droit à la paix et à la sécurité tant sur le plan national que sur le plan international* [et que] *le principe de solidarité et de relations amicales, affirmé implicitement par la Charte de l'Organisation des Nations Unies et réaffirmé par celle de l'Organisation de l'Unité africaine,* [devenue Union Africaine] *doit présider aux rapports entre les États*»,

Relevant que la Déclaration sur les Droits des peuples à la paix, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 19 décembre 2016, affirme en ses articles 1 et 2 que « [c]*hacun a le droit de jouir de la paix dans un contexte où tous les Droits de l'homme sont promus et protégés et où le développement est pleinement réalisé* »,

Reconnaissant que pour y parvenir, « [l]*es États devraient respecter, mettre en œuvre et promouvoir l'égalité et la non-discrimination ainsi que la justice et la primauté du droit, et veiller à ce que chacun soit à l'abri de la peur et de la misère en tant que moyen de consolider la paix au sein des sociétés et entre elles* »[3],

Considérant le préambule de la Constitution de l'UNESCO qui énonce que «[c]*'est dans l'esprit des hommes que naissent les guerres, c'est dans leur esprit qu'il faut ériger les défenses de la paix* »,

---

[1] SG/SM/21318, 13 juin 2022, À 100 jours de la Journée internationale de la paix, le Secrétaire général appelle à mettre fin au racisme et à protéger les droits humains, https://press.un.org/fr/2022/sgsm21318.doc.htm#:~:text=%C3%80%20100%20jours%20de%20la%20prochaine%20Journ%C3%A9e%20internationale%20de%20la,discrimination%20et%20alimente%20la%20violence, consultée le 23 août2022.

[2] *Ibid.*

[3] Résolution N° 35/4 relatif à la promotion du droit à la paix adoptée par le Conseil des droits de l'homme le 22 juin 2017

Ayant à l'esprit les Objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030 qui consacrent l'interdépendance de tous les Droits de l'homme, y compris *le droit sacré à la paix* et au développement durable,

Considérant l'Agenda 2063 de l'Union africaine dont l'aspiration 4 relève que *« l'Afrique sera un continent vivant dans la paix et dans la sécurité, où règnera l'harmonie au sein des communautés à la base. La gestion de notre diversité sera une source de richesse, de transformation sociale et de croissance économique accélérée, plutôt qu'une source de conflit »*,

Soulignant que cette vision de l'Union africaine à travers l'Agenda 2063, enracinée dans le panafricanisme et la renaissance africaine, vise l'accélération de la croissance économique et du développement de l'Afrique, ainsi que la promotion de l'identité commune des africains en célébrant leur histoire et leur culture dynamique,

Relevant que parmi les quatorze (14) projets phares de cet Agenda, faisant référence à des programmes et initiatives clés adoptés pour accélérer la croissance économique et le développement de l'Afrique, figure en priorité l'ambition de « *faire taire les armes d'ici 2020* »,

Ayant à l'esprit les résolutions 1325 (2000) et 2250 (2015) du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la paix et la sécurité qui préconisent respectivement la participation des femmes dans les processus de paix, ainsi que l'implication des jeunes dans la prise de décisions,

Relevant que l'Observatoire international pour l'étude du terrorisme (OIET)[4] souligne, dans son dernier *Annuaire sur le terrorisme djihadiste*, que le Cameroun occupe le 5e rang avec près de 129 attaques terroristes en 2021 et qu'en 2022, les terroristes de *Boko Haram* et les sécessionnistes continuent de commettre des exactions, notamment dans les Régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, entravant ainsi le retour à la paix prôné par le chef de l'État dans son discours à la Nation le 31 décembre 2021,

Relevant également que selon l'Indice global du terrorisme (IGT) en 2022 le Cameroun occupe le 6e rang sur les quarante-neuf (49) pays africains les plus touchés par le terrorisme[5],

La Commission est préoccupée par la persistance des foyers de tensions qui rend difficile la reconstruction des trois Régions susmentionnées, empêchant ainsi le retour définitif de la paix,

La Commission félicite les populations des Régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest qui, favorables au retour définitif de la paix, dénoncent les terroristes campés dans leurs localités respectives et prêtent main forte aux Forces de défense et de sécurité, notamment à travers l'action des comités de vigilance et le renseignement, permettant ainsi de mettre en déroute de nombreuses bandes armées qui sèment la terreur au sein des populations,

La Commission salue vivement les efforts du Gouvernement visant à lutter efficacement contre le terrorisme et à protéger la paix au Cameroun, notamment à travers :

- les dix-huit (18) dialogues déjà organisés par le Gouvernement en vue de trouver des solutions durables à la situation sécuritaire ;

---

[4] Indice mondial du terrorisme 2022 : L'Afrique subsaharienne émerge comme l'épicentre mondial du terrorisme, alors que le nombre de décès dans le monde diminue, https://www.prnewswire.com/news-releases/indice-mondial-du-terrorisme-2022-l-afrique-subsaharienne-emerge-comme-l-epicentre-mondial-du-terrorisme-alors-que-le-nombre-de-deces-dans-le-monde-diminue-822592253.html, consultée le 8 juillet 2022.

[5] Le classement des pays africains les plus touchés par le terrorisme (Global Terrorism Index, 2022), https://www.agenceecofin.com/multimedia/2004-96841-le-classement-des-pays-africains-les-plus-touches-par-le-terrorisme-global-terrorism-index-2022, consultée le 13 septembre 2022.

- l'octroi d'un statut spécial aux régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest à travers la promulgation de la loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code général des collectivités territoriales décentralisées ;
- la reconnaissance, par décret n° 2019/3179/PM du 2 septembre 2019, du statut de Zone économiquement sinistrée aux Régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ;
- la signature de l'arrêté n° 044/CAB/PM du 24 mai 2022 portant création, organisation et fonctionnement du programme spécial de reconstruction et de développement de la Région de l'Extrême-Nord ;
- la mise en place de numéros verts 1500 et 1501 pour dénoncer tout excès, respectivement, de la Police ou de la Gendarmerie ;
- l'introduction de modules consacrés à l'appropriation des Droits de l'homme dans le programme de formation des apprenants de l'École nationale d'administration pénitentiaire ;
- l'organisation d'une série d'activités dans la Région de l'Extrême Nord par le MINREX en collaboration avec le Gouverneur de ladite Région, dans le cadre de l'initiative « *faire taire les armes en Afrique en 2020* », en vue d'encourager les détenteurs d'armes illicites à les remettre aux autorités [6];
- la mise en œuvre de l'opération « *Keep Bamenda Clean* » qui consiste à militariser certaines localités dans la Région du Nord-Ouest, afin de neutraliser les bandes armées terroristes et d'assurer la sécurité des populations ;
- l'octroi du Statut spécial aux Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, en vue d'un développement harmonieux et durable de ces Régions ;
- la réorganisation territoriale du commandement opérationnel en 2014 et en 2018, avec la création respective de la 4e et de la 5e Régions militaires interarmées (RMIA) avec pour postes de commandement Maroua et Bamenda ;
- la création du Comité national de Désarmement, de Démobilisation et de Réintégration (CNDDR) par décret n° 2018/719 du 30 novembre 2018 ;
- la création de la Commission nationale pour la promotion du bilinguisme et du multiculturalisme par décret n° 2017/013 du 23 janvier 2017 ;
- la promulgation de la loi n° 2014/028 du 23 décembre 2014 portant répression des actes de terrorisme au Cameroun.

La Commission, pour sa part, a organisé une causerie éducative le 4 septembre 2020 en faveur d'une trentaine de journalistes, représentants des chaînes de radio, de télévision ainsi que des organes de la presse écrite, mettant en évidence les conséquences des discours de haine sur la préservation de la paix et de la sécurité nationale, en collaboration avec l'Union européenne et le ministère de la Communication,

La Commission a, par ailleurs, systématiquement exhorté les bandes armées à déposer leurs armes et à intégrer les Centres de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (CDDR) ;

Depuis la dernière déclaration à l'occasion de la célébration de la Journée Internationale de la Paix, édition 2021, la Commission a publié :

- un communiqué de presse relatif à l'attaque terroriste perpétrée contre un établissement scolaire à Ékondo-Titi dans le Sud-Ouest, survenue le 24 novembre 2021 ;
- un communiqué de presse relatif aux attaques armées contre des civils à Akwaya dans le Sud-Ouest, le 24 juin 2022 ;

[6] https://m.facebook.com/minrex.cm/posts/3783223058394459?locale2=zh_HK consultée le 17 septembre 2022

- une déclaration à l'occasion de la célébration de la Journée internationale pour la protection de l'éducation contre les attaques, le 9 septembre 2022.

***

La Commission invite une fois de plus les acteurs non-étatiques qui provoquent l'insécurité à cesser immédiatement les attaques contre les populations et les institutions étatiques dans les Régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, à renoncer à la violence et à œuvrer pour un retour définitif à la paix, pour le bien de tous ;

La Commission recommande au Gouvernement d'accroître le rôle et la contribution des femmes dans les opérations de reconstruction et de consolidation de la paix dans les Régions qui font face à des défis sécuritaires ;

La Commission recommande une fois de plus au Gouvernement de veiller à ce que les jeunes soient fortement impliqués dans le processus de consolidation de la paix et de réconciliation en cours à travers les dialogues inclusifs dans les trois Régions en proie aux conflits ;

La Commission encourage en outre le Gouvernement à fournir davantage une assistance à tous les survivants d'attaques, ainsi qu'aux communautés qui les accueillent ;

La Commission recommande aux ministères de l'Éducation de base et des Enseignements secondaires de veiller à ce que les politiques d'éducation et les contenus des programmes n'exacerbent pas les conflits, mais favorisent plutôt le retour à la paix ;

La Commission recommande au ministère de la Santé publique de favoriser l'accessibilité des populations, en proie aux conflits, aux structures sanitaires de base ;

La Commission recommande également au système judiciaire de continuer à traquer sans relâche les auteurs et commanditaires d'attaques armées, où qu'ils se cachent, et à les sanctionner avec toute la rigueur de la loi ;

***

Pour sa part, ***la Commission ne ménagera aucun effort*** pour continuer à promouvoir et à protéger les Droits de l'homme, de même qu'à œuvrer pour la réconciliation et la consolidation de la paix dans les Régions qui font face aux problèmes sécuritaires, par le biais d'ateliers de formation, de campagnes de sensibilisation, de plaidoyers, de missions d'enquêtes, du traitement des requêtes, de l'autosaisine, ainsi que dans le cadre de la prévention de la torture, à travers les visites de tous les lieux de privation de liberté, y compris par le truchement de son **numéro vert**, le **1523**.

Fait à Yaoundé, le 21 SEPT 2022

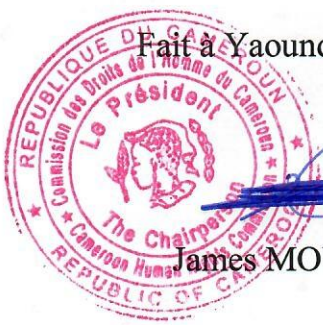

James MOUANGUE KOBILA